



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE 06 JUIN 2022

REÇU LE 06 JUIL. 2022

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Société EXIA

Affaire suivie par :
Simon BRYANT
02 38 78 12 59

7 Rue Pierre et Marie Curie

simon.bryant@culture.gouv.fr

45140 INGRE

Références : 22/sb/nj1711

À l'attention de Mme Anna DANG,

ORLEANS, le 30 juin 2022

Objet : Réception du rapport de diagnostic
Références : TOURY (EURE-ET-LOIR), Le Rogeret
CP0283912100018
Arrêté n° 21/0473 du 15 juillet 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
P.J. : Un rapport

Madame,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 24 juin 2022 le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 15 juillet 2021 et réalisée par l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Le diagnostic a mis en évidence deux ensembles de structures en creux avec un mobilier céramique fourni de la période Hallstatt. Cependant, ces vestiges sont peu nombreux et dispersés sur l'emprise. Les autres vestiges consistent en une série de fosses d'extraction de la marne ou du calcaire et sont datables de la période moderne et contemporaine. Le rapport de diagnostic constitue une documentation suffisante par rapport aux enjeux du site.

Au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie
Christian VERJUX